

Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis Municipal n° 34 / 2019

Installation d'une nouvelle cabine de distribution

Basse Tension au chemin des Terreaux

Madame la Présidente du Conseil Communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission Technique (ci-après la Commission), composée de Madame Marlène Juriens et de Messieurs Pierre-Alain Meystre, Président, Alain Bally, Arik Issler et Karim Ben Nsir, rapporteur, s'est réunie le 9 septembre 2019 à la Maison de Commune.

Messieurs les Conseillers Municipaux, Luigi Mancini et Denis Favre étaient présents lors de la première partie de cette réunion afin de renseigner la Commission sur les aspects techniques du préavis concerné. La Commission les remercie pour leur disponibilité, les explications complémentaires fournies ainsi que les réponses aux questions formulées.

Introduction :

Dans le cadre des nouvelles constructions d'habitations privées dans la zone du chemin des Terreaux, une alimentation en énergie électrique suffisante doit être installée afin d'alimenter les futurs bâtiments. Il incombe à la Commune de Romanel-sur-Lausanne, en sa qualité de gestionnaire de réseau de distribution électrique (GRD), de réaliser les travaux nécessaires afin d'assurer un approvisionnement suffisant pour chaque bâtiment.

Étude du préavis :

Une analyse commandée par la Municipalité a conclu que la meilleure solution est d'installer une nouvelle cabine de distribution Basse Tension, alimentée depuis la station de Prazqueron. Cette cabine, d'une taille similaire à celle installée au chemin des Biolles, sera placée sur la parcelle n° 149, le long du chemin des Terreaux.

Afin de l'alimenter, une tranchée de 120 m de longueur sera effectuée sur le chemin du Village. Le Municipal, Monsieur Luigi Mancini, nous a précisé que le type de câbles, respectivement les matériaux utilisés dans le cadre de ces travaux seront similaires à ceux utilisés lors de la pose de la cabine Basse Tension au chemin des Biolles. Il s'agira donc de tubes rigides de type « Somo » qui seront enfouis à

80 cm de profondeur et un câble sera tiré à l'intérieur de ces derniers. Les propriétés du câble seront telles qu'une intensité de 250 ampères pourra y circuler en toute sécurité et que le courant de court-circuit à son extrémité respectera les normes et prescriptions en vigueur.

En outre, la Commission relève que l'existence d'une chambre de tirage déjà équipée, au croisement du chemin du Village et du chemin de la Judée, permet de limiter l'étendue de la fouille.

Position de la Commission :

Sur la base des éléments précités la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente du Conseil Communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis Municipal n°34 / 2019, adopté en séance de Municipalité du 19 août 2019 ;
- ouï le rapport de la Commission Technique ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'accepter le Préavis No 34 / 2019 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de **Fr. 112'700.-** TTC, pour l'installation d'une nouvelle armoire de distribution Basse Tension au chemin des Terreaux ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 30 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 15 septembre 2019

.....
Karim Ben Nsir
(Rapporteur)

.....
Pierre-Alain Meystre
(Président)

.....
Alain Bally

.....
Arik Issler

.....
Marlène Juriens